



Municipalité de SAINT-DIDACE

Bureau de la direction générale

AVIS PUBLIC

Est par les présentes donné aux personnes intéressées, par le soussigné, secrétaire-trésorier, **QUE** :

Pour les mois de juin, juillet, août et septembre les séances du conseil municipal seront tenues à la salle de l'école Germain-Caron.

Par la suite, elles devraient être tenues à l'Auberge du Château.

Les jours et heures de ces séances demeurent les mêmes.

donné à Saint-Didace
ce septième jour de juin
de l'an deux mille dix-sept.

André Allard
directeur général